



Mairie de VILLETTE-LÈS-DOLE

2 bis route de Goux – 39100
03.84.82.40.14
mairie@villettelesdole.fr



Conseil Municipal

11 avril 2024

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 13
Date de la convocation : 5 avril 2024
Date de publication : 16 avril 2024

Conseillers présents : J.-L. Legrand, J.-R. Curly, A.-M. Fumey-Humbert, L. Facon, P. Pouthier, D. Facon, M. Dodet, C. Morla. C. Eich, G. Meuriot.

Conseillers absents ayant donné procuration :
E. Grille donne procuration à L. Facon
M. Mouquod donne procuration à P. Pouthier
S. Sergeant donne procuration à J.-R. Curly

Secrétaire de séance : P. Pouthier

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 11 avril 2024 à 20h30, en mairie de Villette-lès-Dole sur la convocation de Monsieur Jean-Luc LEGRAND, Maire. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Philippe Pouthier a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1. Election d'un troisième adjoint au Maire**
- 2. Choix des prestataires pour les travaux suivants :**
 - réfection du sol du logement communal
 - réfection du chéneau de l'atelier communal
 - remplacement d'une fenêtre à l'atelier communal
 - travaux de maçonnerie pour installation de tables de pique-nique en bord de voie Grévy
- 3. Instauration d'une facturation au forfait, pour les associations non communales qui utilisent le branchement électrique de la salle des fêtes pour leurs manifestations en extérieur.**
- 4. Questions diverses**

M. le Maire :

Bonsoir à tous,

Pour le secrétariat de séance, je propose M. Philippe Pouthier, merci.

Urbanisme : Demande de travaux de M. Boissenot Damien rue du bois pour un abri à matériel agricole.

Demande de travaux de M. Guyon Raymond rue des acacias pour une clôture.

Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 mars 2024 dernier.

Y 'a-t-il des observations à ce sujet ? Aucune observation.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 7 mars 2024.

1. ELECTION D'UN TROISIEME ADJOINT AU MAIRE

M. le Maire :

Je propose soit l'élection d'un troisième adjoint au maire, soit la désignation de deux conseillers délégués qui partageraient l'indemnité en deux.

Nous allons procéder à un premier vote pour définir cela.

Par 12 POUR et 1 BLANC, le conseil décide d'élire un troisième adjoint au Maire.

En ce qui concerne l'élection d'un troisième adjoint, j'ai reçu une seule candidature : M. Cédric EICH.

Je vous remercie de procéder au vote pour l'élection du troisième adjoint.

M. le Maire :

Oui effectivement on peut prévoir cela, et au niveau du tarif, que souhaitez vous décider, 200.00€ la journée, plus ?

J.-R. Curly :

Je propose plutôt sur 250.00€

L. Facon :

Je trouve que cela fait beaucoup...

J.-R. Curly :

Si l'on compte l'accès à l'électricité, cela ne me paraît pas excessif.

D. Facon :

Il faudrait peut-être prévoir un accès aux toilettes, de l'école ou de la salle des fêtes.

M. le Maire :

Oui effectivement, autant prévoir des toilettes que de laisser à l'employé communal la charge de nettoyer les résidus dans la nature.

Donc je récapitule : nous instaurons un droit de place à la journée, limité à la rue de l'église et au parking de l'école avec accès à l'électricité et aux toilettes, plutôt à ceux de l'école que de la salle des fêtes, pour 250.00€/jour.

Avez-vous d'autres commentaires à formuler ? Aucun commentaire.

Nous allons passer au vote de cette délibération, qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? 12 personnes, merci.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 ABSTENTION et 12 POUR, approuve le choix des devis comme précités.

4. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

Y'a-t-il encore des questions ou des points que vous souhaitez aborder ?

J.-R. Curly :

Oui, j'aimerais que l'on parle de la cérémonie du 8 mai.

M. le Maire :

Habituellement les cérémonies se tiennent à 11h mais lorsque nous prévoyons la fête communale du 8 mai, il convient d'avancer l'heure à 10h30.

J.-R. Curly :

Est-ce que l'on prévoit l'apéritif convivial dans la foulée ?

Cela fait un peu tôt...

M. le Maire :

Je vous informe par ailleurs, que sont déjà retenus :

- les tables chaises et barnums
- le marchand de pizzas et le food truck
- le marchand de gaufres
- les manèges gonflables

Il reste à demander à la chorale si un petit concert est prévu, auquel cas, nous ne serviront pas l'apéritif tant que la chorale est en place.

D. Facon :

De toute façon, en comptant une cérémonie à 10h30, d'une vingtaine de minutes, puis le temps de remonter le matériel à la salle polyvalente et de mettre en place l'apéritif, cela nous amène vite à 11h30 finalement.

M. le Maire :

Il faudrait que l'on fasse d'ailleurs une réunion avec l'association des conscrits qui aura en charge la buvette.
En ce qui concerne la musique c'est un groupe dont fait partie M. Millière de la rue du bois, qui est déjà retenu aussi, de midi à 18h.

M. le Maire :

Voici l'organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024 :

Dimanche 9 juin
De 8h00 à 11h30
PRESIDENT LEGRAND Jean-Luc
ASSESEURS - conseillers municipaux GRILLE Edith <u>MEURIOT</u> Guy <u>POUTHIER</u> Philippe
De 11h30 à 15h00
PRESIDENT LEGRAND Jean-Luc
ASSESEURS - conseillers municipaux <u>CURLY</u> Jean-René <u>DODET</u> Marcel FUMEY-HUMBERT Anne Marie
15h00 à 18h00
PRESIDENT LEGRAND Jean-Luc
ASSESEURS - conseillers municipaux EICH Cédric FACON Lucie FACON David

Nous sommes arrivés à la fin de l'ordre du jour.

Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22h30.

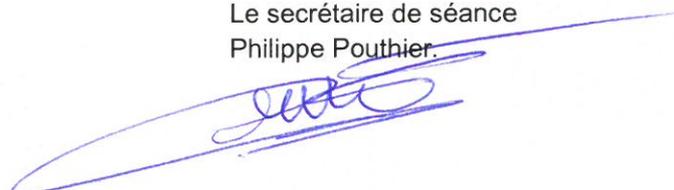
Le Maire

Jean-Luc LEGRAND



Le secrétaire de séance

Philippe Pouthier.



DEPARTEMENT DU JURA		EXTRAIT
Collectivité : VILLETTE LES DOLE		Du registre des délibérations du Conseil Municipal
INSTAURATION D'UN DROIT DE PLACE		Séance du : 11 avril 2024
<u>Date de convocation :</u> 05 avril 2024	Nombre de Conseillers En Exercice 13 Présents 10	Conseillers présents : J.-L. Legrand, J.-R. Curly, A.-M. Fumey-Humbert, L. Facon, P. Pouthier, D. Facon, M. Dodet, C. Morla. C. Eich, G. Meuriot. Conseillers absents ayant donné procuration : E. Grille donne procuration à L. Facon M. Mouquod donne procuration à P. Pouthier S. Sergeant donne procuration à J.-R. Curly
<u>Date d'affichage :</u> 16 avril 2024		
N° 13-2024	Votants : 13	Secrétaire de séance : P. Pouthier

Vu l'article L2213-6 du code général des collectivités territoriales stipule que les autorisations d'occupation du domaine public sont soumises au paiement d'une redevance.

M. le Maire propose à l'assemblée, d'installer un droit de place pour les manifestations d'associations non communales, dans un périmètre limité à la rue de l'église et au parking de l'école, avec accès au branchement électrique extérieur de la salle des fêtes, pour un montant de 250,00 € la journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 12 Pour,

- **INSTAURE** un droit de place pour les manifestations d'associations non communales, dans un périmètre limité à la rue de l'église et au parking de l'école, avec accès au branchement électrique extérieur de la salle des fêtes, pour un montant de 250,00 € la journée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à délivrer les autorisations d'occupation temporaires du domaine public en ce sens.

FAIT ET DELIBERE LE JOUR SUSDIT.

Pour extrait conforme

Le Maire
Jean-Luc LEGRAND



[Signature of Jean-Luc Legrand]

Le secrétaire de séance
Philippe Pouthier

[Signature of Philippe Pouthier]

DEPARTEMENT DU JURA		EXTRAIT	
		Du registre des délibérations du Conseil Municipal	
Collectivité : VILLETTE LES DOLE		Séance du : 11 avril 2024	
CHOIX DES PRESTATAIRES DIVERS TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS			
<u>Date de convocation :</u> 05 avril 2024	Nombre de Conseillers	Conseillers présents : J.-L. Legrand, J.-R. Curly, A.-M. Fumey-Humbert, L. Facon, P. Pouthier, D. Facon, M. Dodet, C. Morla. C. Eich, G. Meuriot. Conseillers absents ayant donné procuration : E. Grille donne procuration à L. Facon M. Mouquod donne procuration à P. Pouthier S. Sergeant donne procuration à J.-R. Curly Secrétaire de séance : P. Pouthier	
<u>Date d'affichage :</u> 16 avril 2024	En Exercice 13		
	Présents 10		
N° 12-2024	Votants : 13		

Monsieur le maire expose qu'il est à prévoir divers travaux d'investissements relatif aux bâtiments publics communaux, soit :

1. Réfection du sol du logement communal
2. Réfection du chéneau de l'atelier communal
3. Remplacement d'une fenêtre à l'atelier communal (local repas)
4. Travaux de maçonnerie pour installation de tables de pique-nique en bord de voie Grévy

Des propositions commerciales ont été demandées et sont présentées à l'assemblée.

1. Réfection du sol du logement communal

Il s'agit d'installer un revêtement de sol à envers textile sur environ 23m² car les travaux de renforcement du plafond de la salle de classe ont endommagé le sol du logement communal

Une seule entreprise a répondu, il s'agit de la société PERRIN-MAZIER qui propose un devis pour un montant de 1 321,60€ HT.

2. Réfection du chéneau de l'atelier communal

Il s'agit de remplacer 13,50 mètres linéaires du chéneau bordant l'atelier communal.

Deux devis sont présentés à l'assemblée, l'un de l'entreprise ZIEGLER Couverture pour un montant de 1 953,00 € HT et l'autre de l'entreprise COLAS Anthony pour un montant de 1 050,00€ HT.

3. Remplacement d'une fenêtre du local repas de l'atelier communal

Il s'agit de remplacer la fenêtre du local repas qui est actuellement en simple vitrage et dont l'encadrement bois est endommagé et ne joue plus son rôle d'isolant.

Deux devis sont présentés à l'assemblée, l'un de l'entreprise Cap ouvertures pour un montant de 920,17€ HT et l'autre de l'entreprise MT39 pour un montant de 827,70€ HT.

Cette dernière est déjà intervenue pour le changement de la porte d'entrée du logement communal.

4. Travaux de maçonnerie pour installation de tables de pique-nique en bord de voie Grévy

Il s'agit de réaliser deux dalles en béton d'environ 9m² chacune, pour accueillir les tables de pique-nique en bord de Voie Grévy.

Deux devis sont présentés à l'assemblée, l'un de l'entreprise Damini pour un montant de 3 986,00€ HT et l'autre de l'entreprise Prévitali pour un montant de 1 700,00€ HT.

M. le Maire propose donc d'accepter, pour les quatre types de travaux cités précédemment, les devis les mieux disant, soit :

1. l'entreprise Perrin-Mazier pour un montant de 1 321,60€ HT.
2. l'entreprise Colas Anthony pour un montant de 1 050,00€ HT.
3. l'entreprise MT39 pour un montant de 827,70€ HT
4. l'entreprise Prévitali pour un montant de 1 700,00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 12 Pour,

- **VALIDE** les devis suivants :

1. l'entreprise Perrin-Mazier pour un montant de 1 321,60€ HT.
2. l'entreprise Colas Anthony pour un montant de 1 050,00€ HT.
3. l'entreprise MT39 pour un montant de 827,70€ HT
4. l'entreprise Prévitali pour un montant de 1 700,00€ HT.

- **DIT** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits aux comptes 21318 et 2128.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette délibération.

FAIT ET DELIBERE LE JOUR SUSDIT.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Luc LEGRAND



Le secrétaire de séance

Philippe Pouthier

DEPARTEMENT DU JURA		EXTRAIT	
Collectivité : VILLETTE LES DOLE		Du registre des délibérations du Conseil Municipal	
ELECTION DU 3^{EME} ADJOINT AU MAIRE		Séance du : 11 avril 2024	
<u>Date de convocation :</u> 05 avril 2024	Nombre de Conseillers	Conseillers présents : J.-L. Legrand, J.-R. Curly, A.-M. Fumey-Humbert, L. Facon, P. Pouthier, D. Facon, M. Dodet, C. Morla. C. Eich, G. Meuriot. Conseillers absents ayant donné procuration : E. Grille donne procuration à L. Facon M. Mouquod donne procuration à P. Pouthier S. Sergeant donne procuration à J.-R. Curly Secrétaire de séance : P. Pouthier	
<u>Date d'affichage :</u> 16 avril 2024	En Exercice 13		
N° 11-2024	Présents 10 Votants : 13		

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2023 portant retrait des délégations à Mme SERGEANT Séverine, 3^{ème} adjointe au Maire

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutin individuel et secret dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires pour élire un troisième adjoint en remplacement de Mme SERGEANT.

Après un appel à candidature, auquel un seul conseiller a répondu, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

a obtenu :

- M. EICH Cédric 9 (neuf) voix

- M. EICH Cédric ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3^{ème} adjoint.

FAIT ET DELIBERE LE JOUR SUSDIT.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Luc LEGRAND



[Signature of Jean-Luc Legrand]

Le secrétaire de séance

Philippe Pouthier

[Signature of Philippe Pouthier]